

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-056

L'an deux mil vingt-deux et le sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de réunion de la commune déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

**Nombre de conseillers :** Date de convocation : 30/09/2022  
En exercice : 23 Date d'affichage : 30/09/2022  
Présents : 18  
Votants :

**Présents :** MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc -- GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra

**Excusés :** MM. - BIBOLLET Nicolas - MARTINET Jacky  
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN

**Objet :** Désignation d'un correspondant incendie et secours et chargé des questions de sécurité civile

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal.

Il précise au conseil municipal que la personne désignée aura pour mission l'information et la sensibilisation des administrés sur le travail réalisé par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, mais pourra se voir également confier d'autres missions telles que :

- La participation à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours,
- La participation à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- La participation à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- La participation à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune,

- L'information régulière du conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétences.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Désigne **BRUNO MICHELLAND**, en tant que correspondant incendie et secours et chargé des questions de sécurité civile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture  
le 21. Octobre 2022  
et publication ou  
notification  
du 21. octobre. 2022  
Le Maire,



Le Maire,  
José RICO-PEREZ